Délibération 2023-06-20

Envoyé en préfecture le 16/06/2023
Reçu en préfecture le 16/06/2023
Publié le 16/06/2023
ID : 049-214901001-20230609-DCM20230620-DE

Département de Maine-et-Loire
COMMUNE DE CIZAY-LA-MADELEINE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 09 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le neuf juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Cizay-la-Madeleine, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de **Madame Isabelle GRANDHOMME, Maire.**
Présents : GALLENNE Noël, GOGENDEAU Michel, PINEAU Jocelyne, CESBRON Didier, MORISSET Bruno, PARIS-CARTIER Pierre-Alexandre, HAINAULT Emilie.

Absents : DE RIVIERE DE LA MURE Henry qui a donné pouvoir à Mme Isabelle GRANDHOMME, RAY Thierry qui a donné pouvoir à Noël GALLENNE, MORISSET Bruno qui a donné pouvoir à PINEAU Jocelyne

Secrétaire de séance : CESBRON Didier
Nombre de conseillers en exercice : 10 Présents : 7 Votants : 10
Date de la convocation : 02 juin 2023 Affichage : 02 juin 2023

OBJET : INDEMNITE DE GARDIENNAGE DE L'EGLISE

Madame le Maire informe le conseil municipal que le plafond indemnitaire pour le gardiennage des églises communales au titre de l'année 2023 a été revalorisé, soit 125.06 € pour un gardien ne résidant pas dans la commune et visitant l'église à des périodes rapprochées.

Aussi, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- DECIDE de verser une indemnité de 125.06 €, au prêtre pour le gardiennage de l'église de Cizay-la-Madeleine, pour l'année 2023.

Fait et délibéré, les : 09 juin 2023
Pour copie conforme, le 15 juin 2023
Le Maire,
Isabelle GRANDHOMME

Délibération 2023-06-19

Envoyé en préfecture le 16/06/2023
Reçu en préfecture le 16/06/2023
Publié le 16/06/2023
ID : 049-214901001-20230609-DCM20230619-DE

Département de Maine-et-Loire
COMMUNE DE CIZAY-LA-MADELEINE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 09 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le neuf juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Cizay-la-Madeleine, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de **Madame Isabelle GRANDHOMME, Maire.**
Présents : GALLENNE Noël, GOGENDEAU Michel, PINEAU Jocelyne, CESBRON Didier, MORISSET Bruno, PARIS-CARTIER Pierre-Alexandre, HAINAULT Emilie.

Absents : DE RIVIERE DE LA MURE Henry qui a donné pouvoir à Mme Isabelle GRANDHOMME, RAY Thierry qui a donné pouvoir à Noël GALLENNE, MORISSET Bruno qui a donné pouvoir à PINEAU Jocelyne

Secrétaire de séance : CESBRON Didier
Nombre de conseillers en exercice : 10 Présents : 7 Votants : 10
Date de la convocation : 02 juin 2023 Affichage : 02 juin 2023

OBJET : DEVIS ACQUISITION DEFIBRILLATEUR

Madame le Maire informe que le défibrillateur âgé présente des dysfonctionnements récurrents malgré le changement de la batterie en 2021. Afin de limiter les coûts de maintenance ainsi que les coûts de déplacements du prestataire, il serait judicieux d'opter pour un dispositif plus récent et plus performant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **ÉMET** un avis favorable pour l'acquisition d'un défibrillateur

- **ACCEPTE** le devis de l'entreprise D+Services les SORINIERES (44) pour un montant HT de 1458.00 euros soit TTC 1749.60 euros

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération

- **PRÉCISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice 2023.

Fait et délibéré, les : 09 juin 2023
Pour copie conforme, le 15 juin 2023
Le Maire,
Isabelle GRANDHOMME

Délibération 2023-06-14

Envoyé en préfecture le 16/06/2023
Reçu en préfecture le 16/06/2023
Publié le 16/06/2023
ID : 049-214901001-20230609-DCM20230614-DE

Département de Maine-et-Loire
COMMUNE DE CIZAY-LA-MADELEINE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 09 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le neuf juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Cizay-la-Madeleine, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de **Madame Isabelle GRANDHOMME, Maire.**
Présents : GALLENNE Noël, GOGENDEAU Michel, PINEAU Jocelyne, CESBRON Didier, MORISSET Bruno, PARIS-CARTIER Pierre-Alexandre, HAINAULT Emilie.

Absents : DE RIVIERE DE LA MURE Henry qui a donné pouvoir à Mme Isabelle GRANDHOMME, RAY Thierry qui a donné pouvoir à Noël GALLENNE, MORISSET Bruno qui a donné pouvoir à PINEAU Jocelyne

Secrétaire de séance : CESBRON Didier
Nombre de conseillers en exercice : 10 Présents : 7 Votants : 10
Date de la convocation : 02 juin 2023 Affichage : 02 juin 2023

OBJET : ELECTION DES DELEGUES POUR LES ELECTIONS SENATORIALES

Vu le décret n° 2023-257 du 6 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,
Vu l'instruction n° IOMA2308397J du 30 mars 2023 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

a) Mise en place du bureau électoral

Madame GRANDHOMME Isabelle, Maire, en application de l'article L2122-17 du CGCT) a ouvert la séance à 20 h 00.

Monsieur CESBRON Didier est désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L 2121-15 du CGCT).

Le maire a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré sept conseillers présents et trois conseillers représentés.

Le maire a ensuite rappelé qu'en application de l'article R 133 du code électoral, le bureau est présidé par le maire et comprend les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de Madame PINEAU Jocelyne, Monsieur GOGENDEAU Michel, Madame HAINAULT Émilie et Monsieur Pierre-Alexandre PARIS-CARTIER.

Envoyé en préfecture le 16/06/2023
Reçu en préfecture le 16/06/2023
Publié le 16/06/2023
ID : 049-214901001-20230609-DCM20230614-DE

b) Élection du délégué

Les candidatures enregistrées :

Mme la Présidente rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du délégué en vue des élections sénatoriales.

Mme la Présidente porte à la connaissance des élus présents, la candidature de Monsieur Henry DE RIVIERE DE LA MURE en qualité de délégué et de Monsieur RAY Thierry en qualité de suppléant et elle précise, que dans l'hypothèse de leur élection, ils acceptent le mandat qui leur sera confié.

Après enregistrement de la candidature de Monsieur Henry DE RIVIERE DE LA MURE, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 10
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 10
- majorité absolue : 6

M. Henry DE RIVIERE DE LA MURE ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de délégué pour les élections sénatoriales.

M. Henry DE RIVIERE DE LA MURE a été proclamé élu au 1er tour et a déclaré accepter le mandat.

b) Élection des délégués suppléants :

Après enregistrement des candidatures de Monsieur RAY Thierry, Monsieur GALLENNE Noël et de Madame HAINAULT Emilie, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats du premier tour sont les suivants :

- nombre de bulletins : 10
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 10
- majorité absolue : 6

Monsieur Thierry RAY a obtenu 10 voix

Monsieur Noël GALLENNE a obtenu 10 voix

Madame Emilie HAINAULT a obtenu 10 voix

Envoyé en préfecture le 16/06/2023
Reçu en préfecture le 16/06/2023
Publié le 16/06/2023
ID : 049-214901001-20230609-DCM20230614-DE

Monsieur Thierry RAY, Monsieur Noël GALLENNE et Madame Emilie HAINAULT ont été proclamés élus en qualité de délégués suppléants pour les élections sénatoriales.

Monsieur Thierry RAY, Monsieur Noël GALLENNE et Madame Emilie HAINAULT ont été proclamés élus au premier tour et ont déclaré accepter le mandat.

Fait et délibéré, les : 09 juin 2023
Pour copie conforme, le 15 juin 2023

Le Maire,
Isabelle GRANDHOMME

Délibération 2023-06-15

Envoyé en préfecture le 16/06/2023
Reçu en préfecture le 16/06/2023
Publié le 16/06/2023
ID : 049-214901001-20230609-DCM20230615-DE

Département de Maine-et-Loire
COMMUNE DE CIZAY-LA-MADELEINE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 09 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le neuf juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Cizay-la-Madeleine, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de **Madame Isabelle GRANDHOMME, Maire.**
Présents : GALLENNE Noël, GOGENDEAU Michel, PINEAU Jocelyne, CESBRON Didier, MORISSET Bruno, PARIS-CARTIER Pierre-Alexandre, HAINAULT Emilie.

Absents : DE RIVIERE DE LA MURE Henry qui a donné pouvoir à Mme Isabelle GRANDHOMME, RAY Thierry qui a donné pouvoir à Noël GALLENNE, MORISSET Bruno qui a donné pouvoir à PINEAU Jocelyne

Secrétaire de séance : CESBRON Didier
Nombre de conseillers en exercice : 10 Présents : 7 Votants : 10
Date de la convocation : 02 juin 2023 Affichage : 02 juin 2023

OBJET : DÉLIVRANCE D'UNE CONCESSION de 50 ANS AU CIMETIERE COMMUNAL

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'une demande a été faite par Monsieur MARRE Eric et Madame BEUCHER Angélique pour l'achat d'une concession.

Il est décidé d'accorder à compter du 27 avril 2023 la concession numéro 223 pour une durée de 50 ans dans le cimetière communal à Monsieur MARRE et Madame BEUCHER Angélique. La concession est accordée à titre onéreux et pourra être reprise si nécessaire par la commune après une durée de 50 ans.
Il est également décidé de signer l'acte de concession et toutes les pièces relatives au dossier.

D'inscrire la recette au compte 70311 « concession dans les cimetières (produit net) », en recettes de fonctionnement.

Fait et délibéré, les : 09 juin 2023
Pour copie conforme, le 15 juin 2023
Le Maire,
Isabelle GRANDHOMME

Délibération 2023-06-16

Envoyé en préfecture le 16/06/2023
Reçu en préfecture le 16/06/2023
Publié le 16/06/2023
ID : 049-214901001-20230609-DCM20230616-DE

Département de Maine-et-Loire
COMMUNE DE CIZAY-LA-MADELEINE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 09 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le neuf juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Cizay-la-Madeleine, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de **Madame Isabelle GRANDHOMME, Maire.**
Présents : GALLENNE Noël, GOGENDEAU Michel, PINEAU Jocelyne, CESBRON Didier, MORISSET Bruno, PARIS-CARTIER Pierre-Alexandre, HAINAULT Emilie.

Absents : DE RIVIERE DE LA MURE Henry qui a donné pouvoir à Mme Isabelle GRANDHOMME, RAY Thierry qui a donné pouvoir à Noël GALLENNE, MORISSET Bruno qui a donné pouvoir à PINEAU Jocelyne

Secrétaire de séance : CESBRON Didier
Nombre de conseillers en exercice : 10 Présents : 7 Votants : 10
Date de la convocation : 02 juin 2023 Affichage : 02 juin 2023

OBJET : NUMEROTATION D'UN BATIMENT

Madame le Maire rappelle au conseil la délibération du 23 juillet 2019 concernant la nomination d'une voie pour chaque lieu-dit de la commune. Elle explique qu'il convient maintenant d'attribuer les numéros pour les nouvelles voies et de rajouter ou compléter des numéros sur des rues existantes.

Madame le Maire fait part du courrier de Monsieur PELISSON Simon sollicitant l'attribution d'une numérotation postale pour le siège de son exploitation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- Décide d'attribuer les numéros ainsi qu'il suit :

- N°8 « Rue de la Chesnaie »

Fait et délibéré, les : 09 juin 2023
Pour copie conforme, le 15 juin 2023
Le Maire,
Isabelle GRANDHOMME

Délibération 2023-06-17

Envoyé en préfecture le 16/06/2023
Reçu en préfecture le 16/06/2023
Publié le 16/06/2023
ID : 049-214901001-20230609-DCM20230617-DE

Département de Maine-et-Loire
COMMUNE DE CIZAY-LA-MADELEINE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 09 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le neuf juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Cizay-la-Madeleine, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de **Madame Isabelle GRANDHOMME, Maire.**
Présents : GALLENNE Noël, GOGENDEAU Michel, PINEAU Jocelyne, CESBRON Didier, MORISSET Bruno, PARIS-CARTIER Pierre-Alexandre, HAINAULT Emilie.

Absents : DE RIVIERE DE LA MURE Henry qui a donné pouvoir à Mme Isabelle GRANDHOMME, RAY Thierry qui a donné pouvoir à Noël GALLENNE, MORISSET Bruno qui a donné pouvoir à PINEAU Jocelyne

Secrétaire de séance : CESBRON Didier
Nombre de conseillers en exercice : 10 Présents : 7 Votants : 10
Date de la convocation : 02 juin 2023 Affichage : 02 juin 2023

OBJET : IHTS Madame BEYLIER Isabelle

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que la compensation des heures complémentaires peut être réalisée, en tout ou partie, sous forme d'un repos compensateur. A défaut de compensation sous forme d'un repos compensateur, les heures supplémentaires accomplis sont indemnisées. Néanmoins, seuls les agents relevant aux grades de la catégorie C et B peuvent prétendre au versement d'indemnité horaire pour travaux supplémentaires.

Madame le Maire rappelle que les heures supplémentaires ne peuvent excéder 25 heures par mois, sauf lors de circonstances exceptionnelles, sur décision de l'autorité territoriale, le comité social territoriale en étant immédiatement informé.

Vu l'avis du Comité Social territorial en date du 05 juin 2023.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Décide
D'instituer le régime des indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS) en faveur des agents susceptibles de les percevoir, dès lors que l'emploi occupé implique la réalisation effective d'heures supplémentaires à la demande de l'Autorité Territoriale et que le travail supplémentaire réalisé n'a pas été fait l'objet d'une compensation sous la forme d'un repos compensateur, dédiée expressément par l'autorité territoriale.

Que le régime indemnitaire tel, que défini ci-dessus, sera alloué aux fonctionnaires titulaires, stagiaires et le cas échéant aux agents contractuels de droit public,

Envoyé en préfecture le 16/06/2023
Reçu en préfecture le 16/06/2023
Publié le 16/06/2023
ID : 049-214901001-20230609-DCM20230617-DE

Bénéficiaires de l'IHTS
D'instituer en raison des missions des emplois concernés, selon les modalités suivantes et dans la limite des textes applicables aux agents de l'Etat l'Indemnité horaire pour travaux supplémentaires aux agents relevant des grades suivants :

Filière	Cadres d'emploi	Grade	Fonctions
Administrative	Catégorie C – Adjoints Administratifs	Secrétaire de Maire	Adjoint Administratif

Le paiement des indemnités fixées par la présente délibération sera effectué mensuellement après déclaration par l'Autorité Territoriale des heures supplémentaires effectuées par l'Agent lors des réunions de Conseil Municipal.

Les Crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Fait et délibéré, les : 09 juin 2023
Pour copie conforme, le 15 juin 2023
Le Maire,
Isabelle GRANDHOMME

Envoyé en préfecture le 16/06/2023
Reçu en préfecture le 16/06/2023
Publié le 16/06/2023
ID : 049-214901001-20230609-DCM20230618-DE

Département de Maine-et-Loire
COMMUNE DE CIZAY-LA-MADELEINE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 09 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le neuf juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Cizay-la-Madeleine, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de **Madame Isabelle GRANDHOMME, Maire.**
Présents : GALLENNE Noël, GOGENDEAU Michel, PINEAU Jocelyne, CESBRON Didier, MORISSET Bruno, PARIS-CARTIER Pierre-Alexandre, HAINAULT Emilie.

Absents : DE RIVIERE DE LA MURE Henry qui a donné pouvoir à Mme Isabelle GRANDHOMME, RAY Thierry qui a donné pouvoir à Noël GALLENNE, MORISSET Bruno qui a donné pouvoir à PINEAU Jocelyne

Secrétaire de séance : CESBRON Didier
Nombre de conseillers en exercice : 10 Présents : 7 Votants : 10
Date de la convocation : 02 juin 2023 Affichage : 02 juin 2023

OBJET : DEVIS DISPOSITIF ANTI VOLATILES

Madame le Maire propose la mise en place de protections anti-pigeons pour remédier au problème de fientes à l'entrée de la mairie, ainsi que sur les locatifs nord et sud de la mairie et au niveau du clocher de l'église. Ceci, afin d'éviter le regroupement des pigeons sur l'ensemble desdits bâtiments. Il devient urgent de mettre en œuvre des mesures de protection pour protéger l'église, monument historique, ainsi que la façade de la mairie, classée. Par ailleurs, pour des questions de salubrité, le devis propose notamment d'obturer correctement les oculus situés au niveau des locatifs et de combler les interstices au niveau des corniches, qui permettent aux pigeons de s'introduire dans les combles des locatifs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **ÉMET** un avis favorable pour la mise en place de protections anti-pigeons

- **ACCEPTE** :
- Le devis de l'entreprise Service Technique d'Hygiène pour un montant de 2 075,00 HT soit 2 490,00 TTC pour le bâtiment de la Mairie.

- Le devis pour l'église pour un montant de 1 595,00 euros HT soit 1914,00 euros TTC

Envoyé en préfecture le 16/06/2023
Reçu en préfecture le 16/06/2023
Publié le 16/06/2023
ID : 049-214901001-20230609-DCM20230618-DE

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération

- **PRÉCISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice 2023.

Fait et délibéré, les : 09 juin 2023
Pour copie conforme, le 15 juin 2023
Le Maire,
Isabelle GRANDHOMME

Délibération 2023-06-21

Envoyé en préfecture le 16/06/2023
Reçu en préfecture le 16/06/2023
Publié le 16/06/2023
ID : 049-214901001-20230609-DCM20230621-DE

Département de Maine-et-Loire
COMMUNE DE CIZAY-LA-MADELEINE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 09 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le neuf juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Cizay-la-Madeleine, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de **Madame Isabelle GRANDHOMME, Maire.**
Présents : GALLENNE Noël, GOGENDEAU Michel, PINEAU Jocelyne, CESBRON Didier, MORISSET Bruno, PARIS-CARTIER Pierre-Alexandre, HAINAULT Emilie.

Absents : DE RIVIERE DE LA MURE Henry qui a donné pouvoir à Mme Isabelle GRANDHOMME, RAY Thierry qui a donné pouvoir à Noël GALLENNE, MORISSET Bruno qui a donné pouvoir à PINEAU Jocelyne

Secrétaire de séance : CESBRON Didier
Nombre de conseillers en exercice : 10 Présents : 7 Votants : 10
Date de la convocation : 02 juin 2023 Affichage : 02 juin 2023

OBJET : RAPPORT D'ACTIVITES 2022 DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION « SAUMUR VAL DE LOIRE »

Conformément à la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 (article 40) relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, parue au Journal Officiel du 13 juillet 1999.

En application de l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le rapport d'activités 2022 de la communauté d'agglomération Saumur Val de Loire a fait l'objet d'une communication au conseil municipal de la commune de Cizay-la-Madeleine, en sa séance publique du 9 juin 2023 au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale ont été entendus.

Fait et délibéré, les : 09 juin 2023
Pour copie conforme, le 15 juin 2023
Le Maire,
Isabelle GRANDHOMME

MAIRIE DE CIZAY-LA-MAD

Délibération 2023-06-22

Envoyé en préfecture le 16/06/2023
Reçu en préfecture le 16/06/2023
Publié le 16/06/2023
ID : 049-214901001-20230609-DCM20230622-DE

Département de Maine-et-Loire
COMMUNE DE CIZAY-LA-MADELEINE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 09 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le neuf juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Cizay-la-Madeleine, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de **Madame Isabelle GRANDHOMME, Maire.**
Présents : GALLENNE Noël, GOGENDEAU Michel, PINEAU Jocelyne, CESBRON Didier, MORISSET Bruno, PARIS-CARTIER Pierre-Alexandre, HAINAULT Emilie.

Absents : DE RIVIERE DE LA MURE Henry qui a donné pouvoir à Mme Isabelle GRANDHOMME, RAY Thierry qui a donné pouvoir à Noël GALLENNE, MORISSET Bruno qui a donné pouvoir à PINEAU Jocelyne

Secrétaire de séance : CESBRON Didier
Nombre de conseillers en exercice : 10 Présents : 7 Votants : 10
Date de la convocation : 02 juin 2023 Affichage : 02 juin 2023

Objet : TRAVAUX D'EVACUATION EAUX PLUVIALES ÉGLISE ET MAIRIE

Madame le Maire informe le conseil municipal de la nécessité d'effectuer des travaux sur le réseau d'évacuation des eaux pluviales. L'emprise des travaux concernera le pied de l'église, la traversée du Clos Fleuri et l'arrière du bâtiment de la mairie, pour rejoindre le fossé. Les installations en place ne répondent plus aux exigences normatives actuelles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **ÉMET** un avis favorable

Envoyé en préfecture le 16/06/2023
Reçu en préfecture le 16/06/2023
Publié le 16/06/2023
ID : 049-214901001-20230609-DCM20230622-DE

- **ACCEPTE** le devis :

L'Entreprise RABINEAU à DISTRE (49400) pour un montant de 3769.30 euros HT soit 4 523,16 euros TTC

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération

- **PRÉCISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice 2023

Fait et délibéré, les : 09 juin 2023
Pour copie conforme, le 15 juin 2023
Le Maire,
Isabelle GRANDHOMME

Délibération 2023-06-23

Envoyé en préfecture le 16/06/2023
Reçu en préfecture le 16/06/2023
Publié le 16/06/2023
ID : 049-214901001-20230609-DCM20230623-DE

Département de Maine-et-Loire
COMMUNE DE CIZAY-LA-MADELEINE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 09 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le neuf juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Cizay-la-Madeleine, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de **Madame Isabelle GRANDHOMME, Maire.**

Présents : GALLENNE Noël, GOGENDEAU Michel, PINEAU Jocelyne, CESBRON Didier, MORISSET Bruno, PARIS-CARTIER Pierre-Alexandre, HAINAULT Emilie.

Absents : DE RIVIERE DE LA MURE Henry qui a donné pouvoir à Mme Isabelle GRANDHOMME, RAY Thierry qui a donné pouvoir à Noël GALLENNE, MORISSET Bruno qui a donné pouvoir à PINEAU Jocelyne

Secrétaire de séance : CESBRON Didier
Nombre de conseillers en exercice : 10 Présents : 7 Votants : 10
Date de la convocation : 02 juin 2023 Affichage : 02 juin 2023

Objet : TRAVAUX DE CURAGE FOSSÉ – RUE DES ROCHES

Madame le Maire informe le conseil municipal de la nécessité d'effectuer des travaux de curage rue des Roches. Le fossé présente une pente qui ne permet pas un écoulement naturel des eaux. Dans l'hypothèse d'une montée en charge, il est à craindre un débordement sur la chaussée qui pourrait impacter les riverains. Il est nécessaire d'effectuer des travaux de corrections des pentes afin fluidifier l'écoulement des eaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **ÉMET** un avis favorable

Envoyé en préfecture le 16/06/2023
Reçu en préfecture le 16/06/2023
Publié le 16/06/2023
ID : 049-214901001-20230609-DCM20230623-DE

- **ACCEPTE** le devis :

L'Entreprise RABINEAU à DISTRE (49400) pour un montant de 641 euros HT soit 769.20 euros TTC

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération

- **PRÉCISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice 2023

Fait et délibéré, les : 09 juin 2023
Pour copie conforme, le 15 juin 2023
Le Maire,
Isabelle GRANDHOMME